La Direction
des Affaires Scolaires et Périscolaires

Année scolaire : **2025/2026**

DEMANDE D'AUTORISATION DE SORTIE
UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS EN ELEMENTAIRE
NIVEAU CM2

Cette autorisation est à remettre obligatoirement au service des Affaires Périscolaires au plus tard 8 jours avant la date d'effet (direction.afsp@ville-lhay94.fr)
A défaut, l'enfant ne sera pas autorisé à quitter le centre après les temps périscolaires

Je soussigné(e) .....

responsable légal de l'enfant : .....

l'autorise à quitter :

❒ L'Accueil de Loisirs du Mercredi, lieu : .....
- ❒ à 13h30, après le repas
- ❒ à partir de 15h00, sans retour possible pour pratiquer une activité extérieure :
  - ❒ Conservatoire à Rayonnement Départemental site de L'Haÿ-les-Roses
  - ❒ CAL
  - ❒ AVARA
- ❒ à compter de 17h

❒ Les temps périscolaires, lieu : .....
- ❒ l'accueil du soir à compter de 17h00

❒ L'Accueil de Loisirs des vacances scolaires, lieu : .....
- ❒ à compter de 17h

Je suis informé(e) que dès la sortie du centre de loisirs, mon enfant ne sera plus sous la responsabilité de l'équipe d'animation.

N° de téléphone en cas d'urgence : .....

Je certifie en outre que mon enfant bénéficie d'une assurance « responsabilité civile ».

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Lu et approuvé
Signature

A .....Le .....

AUTORISATION ACCORDEE LE :

Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires